

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt et un, le douze mars à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 Mars

Présents : M. Kévin BRANLÉ, Mme Brigitte BROCHETON, Mme Patricia CHARANNAT, Mme Christelle DULAU, M. Christian GÉARDRIX, M. Thierry GUILLAUME, M. Thierry HUREAU, M. Cyril JIGOREL, Mme Delphine LAIZET, M. Pierre LEGER, M. Guy LOUCHART,

Absent excusé : Mme Hélène FERRO (pouvoir Mme Delphine LAIZET), M. Guillaume PERIN (pouvoir Mme Christelle DULAU), Mme France STIVIL (pouvoir à M. Cyril JIGOREL), M. Christophe TRILLAUD

Mme Christelle DULAU a été nommée secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 22.01.2021

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Objet : Election du 3^{ème} Adjoint et Indemnités

Poste de 3ème Adjoint :

Premier Tour de Scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 14
Bulletins litigieux (Articles L.65 et L.66 du Code électoral)	: 0
Suffrages exprimés	: 14
Majorité absolue	: 8
Ont obtenu : -	: 14 voix

Mme Christelle DULAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 3^{ème} Adjoint.

Objet : Indemnité de fonction du 3^{ème} Adjoint

Pour rappel, le 23 Mai 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, avait décidé que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24, le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller délégué était, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L.2123-23, fixée aux taux suivants :

- Maire : 36,27 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 1^{er} Adjoint : 10,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 2^{ème} Adjoint : 10,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 3^{ème} Adjoint : 10,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- 1 Conseiller en charge des locations des salles de la Commune : 5,52 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste du Conseiller en charge des locations des salles de la Commune, étant donné que cette charge sera incluse dans la délégation du 3^{ème} Adjoint nouvellement élu.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal que l'indemnité soit, à partir du 13 Mars 2021 :

- 3^{ème} Adjoint : 10,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents le taux de 10, 20 %.

Objet : Examen et Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier

Au cours de l'exercice 2020, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement : **Prévisions : 501 262,00 €**

-

- o Recettes : 454 759,54 €
- o Dépenses : 398 697,20 €

section investissement : **Prévisions : 593 515,13 €**

- o Recettes : 79 335,68 €
- o Dépenses : 105 787,74 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un déficit de	- 26 452,06 €
En fonctionnement : un excédent de	+56 062,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion 2020 du trésorier.

Objet: Approbation du Compte Administratif 2020 de la Commune

Monsieur Pierre LEGER, élu Président de séance, par l'assemblée délibérante, demande à M. le Maire de présenter son Compte Administratif.

M. le Maire informe que le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif doivent être identiques et rappelle donc :

Le budget primitif 2020 était de :

section fonctionnement : **501 262,00 €**

section investissement : **593 515,13 €**

Au cours de l'exercice 2020, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement :

-

- o Recettes : 454 759,54 €
- o Dépenses : 398 697,34 €

section investissement :

- o Recettes : 79 335,68 €

- Dépenses : 105 787,74 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un déficit de	- 26 452,06 €
En fonctionnement : un excédent de	+ 56 062,20 €

Après en avoir délibéré et apporté des explications complémentaires, Monsieur le Maire se retire, et Monsieur Pierre LEGER fait voter à main levée le Compte Administratif 2020. Le Conseil municipal le vote, à l'unanimité des membres présents.

Le Compte Administratif 2020 de la Commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet : Affectation du Résultat - Délibération

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	152 842,63 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	75 543,48 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	26 452,06 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	56 062,20 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de :	0,00 €
- En recettes pour un montant de :	334 400,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :

Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	80 000,00 €
Ligne 002 Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	51 605,68 €
Reprise au compte 001 – Recettes :	126,390,57 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette affectation des résultats.

Taux d'Imposition 2021

Monsieur le Maire expose :

Pour l'année 2018, le Conseil communautaire de GrandAngoulême aidé du Bureau d'Etudes STRATORIAL a fixé les taux des différentes taxes, avec un lissage jusqu'en 2021, expliqué dans les tableaux suivants. Monsieur le Maire explique que pendant 2 ans les taux n'ont pas changé mais qu'il convient maintenant de rattraper le lissage et propose :

1 – Foncier Bâti

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	7,06%	22,34%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec GrandAngoulême :

2017		2018			
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	5,73%	21,01%	15,28%	4,40%	19,68%

2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	3,07%	18,35%

2020		2021			
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	1,74%	17,02%	15,28%	0,41%	15,69%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
16,61%	5,73%	22,34%	17,94%	4,40%	22,34%

2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
19,27%	3,07%	22,34%

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
20,60%	1,74%	22,34%	21,93%	0,41%	22,34%

Monsieur le Maire précise que ces taux affecteront l'impôt des administrés. Par exemple, pour une taxe foncière de 1984 € l'augmentation est de 27,22 € pour l'année 2021.

- **Foncier Bâti : 21,93 %**
- o Le Conseil municipal vote **à la majorité des membres présents**. – Pour : 12 - Contre : 2
Abstention : 0

3 – Foncier Non Bâti

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	20,89%	68,12%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec le GrandAngoulême :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	17,86%	65,09%	47,23%	14,82%	62,05%

2019			2020		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	11,78%	59,01%	47,23%	8,75%	55,98%

2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	5,71%	52,94%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
50,26%	17,86%	68,12%	53,30%	14,82%	68,12%

2019			2020		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
53,30%	14,82%	68,12%	59,37%	8,75%	68,12%

2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
62,41%	5,71%	68,12%

Monsieur le Maire précise qu'avec la disparition de la la taxe d'habitation, c'est la taxe foncière sur le bâti qui est liée avec la taxe du foncier non-bâti qui ne peut pas dépasser 49,65 %. Le taux de 62.41 % comme proposé ne peut donc être appliqué.

M. le Maire informe que, par conséquent, le taux global baissera à 55,36 % au lieu de 68,12 %.

- **Foncier Non Bâti : 49,65 %**

- o Le Conseil municipal vote **à la majorité des membres présents**. – Pour : 12 - Contre : 2
Abstention : 0

Objet : Organisation des Elections Départementales et Régionales

M. le Maire précise les dates des élections et la tenue des bureaux de vote et demande la présence de tous les élus.

Objet : Communication – Organisation de la distribution de la Gazette

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de réorganiser la distribution des gazettes. Mme Christelle DULAU, nouvellement élue adjointe sera chargée de cette organisation.

Questions diverses :

- Chambre froide,
- L'aménagement de la RD25,
- Les fantômes,
- Les Soirs Bleus
- Boîte à livres
- Chiens au Maine Gaubrun
- Pharmacie d'Ecole

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 50.

Le Maire
Thierry HUREAU

